



PEINTURES PAR NUMEROS - ENJOY ART

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par
les Règlements (UE) 2015/830 et 2020/878

Date de révision : 23/02/2024

Version 1

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit :

Article + mélange

Type de produit :

Kit de peintures par numéro – ENJOY ART

Référence	Désignation Commerciale
5141346	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Loup
5141347	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Tigre
5141348	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Panda
5141349	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Eléphant
5141350	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Bord de mer
5141351	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Retour de plage
5141352	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Sous le citronnier
5141353	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Sous les palmiers
PL41142	ENJOY ART - Peinture par numéros 40x30cm Rivage breton
PL41264	ENJOY ART - Peinture par numéros 40x30cm Sérénité
PL41291	ENJOY ART - Peinture par numéros 40x30cm Cavalcade
PL41898	ENJOY ART - Peinture par numéros 40x30cm Dans le Grand Nord
PL41899	ENJOY ART - Peinture par numéros 40x30cm Un Trio en Or
5141354	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm La Vague
5141312	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Aissa
5141313	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Frida
5141314	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Dora
5141315	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Sylvia
5141355	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Le Mont Fuji
5141356	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Misaki et le chat
5141357	ENJOY ART - Peinture par numéros 30x30cm Pagode à Hanami
5140065	ENJOY ART - Peinture par numéros 40x30cm Venise
5140066	ENJOY ART - Peinture par numéros 40x30cm Lavande en Provence

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation :

Peintures par numéro

Catégorie d'usage principal :

Utilisation par les consommateurs

Utilisation du mélange :

Loisirs créatifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Ce produit n'est pas prévu pour une application sur la peau.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OZ INTERNATIONAL

1088 Rue Marcel Paul

ZA des Grands Godets

94500 Champigny sur Marne Cedex

FRANCE

Téléphone : +33 (0)1 45 16 78 18

Fax : +33 (0)1 60 62 71 80



PEINTURES PAR NUMEROS - ENJOY ART

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par
les Règlements (UE) 2015/830 et 2020/878

Date de révision : 23/02/2024

Version 1

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) ≥ 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances ≥ 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : Composition / Informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composition du mélange : ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premier secours général :	D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
Premiers secours après contact avec la peau :	En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
Premiers secours après contact oculaire :	Rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.



PEINTURES PAR NUMEROS - ENJOY ART

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par
les Règlements (UE) 2015/830 et 2020/878

Date de révision : 23/02/2024

Version 1

Premiers secours après ingestion :

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas induire de vomissement. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Contacter un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Non inflammable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8

Pour les secouristes :

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.



PEINTURES PAR NUMEROS - ENJOY ART

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par
les Règlements (UE) 2015/830 et 2020/878

Date de révision : 23/02/2024

Version 1

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandées :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Stocker hors de la portée des enfants.

Emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine

7.3. Utilisation finale du produit

Peintures par numéro pour le loisir créatif.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'expositions professionnelles

Aucune donnée n'est disponible.

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des yeux :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Contrôle de l'exposition environnementale :

Eviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations :

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physico-chimique

9.1. Propriétés physiques de la peinture

État physique :

Liquide fluide

Couleur :

Différentes couleurs

Odeur :

Non précisé

Seuil d'odeur :

Non précisé



PEINTURES PAR NUMEROS - ENJOY ART

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par
les Règlements (UE) 2015/830 et 2020/878

Date de révision : 23/02/2024

Version 1

9.1. Propriétés chimiques

pH :	Non précisé
Point de fusion :	Non précisé
Point d'ébullition :	Non précisé
Point éclair :	Non précisé
Taux d'évaporation :	Non précisé
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non précisé
Limite inférieure d'explosivité (% v/v) :	Non précisé
Limite supérieure d'explosivité (% v/v) :	Non précisé
Solubilité dans l'eau :	L'encre est soluble dans l'eau
N-octanol / eau coefficient de partage :	Non précisé
Température d'auto-inflammation :	Non précisé
Température de décomposition :	Non précisé
Propriétés explosives :	Non précisé
Propriétés oxydantes :	Non précisé
Pression de vapeur (50°C) :	Non précisé
Densité relative :	Non précisé
Densité de vapeur :	Non précisé
Viscosité :	Non précisé

9.2. Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.



PEINTURES PAR NUMEROS - ENJOY ART

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par
les Règlements (UE) 2015/830 et 2020/878

Date de révision : 23/02/2024

Version 1

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Information sur les classes de danger telles que définies dans le règlement CE n°1272/2008

Toxicité aiguë :	Non classé
Corrosion cutanée / irritation cutanée :	Non classé
Lésions oculaires graves / irritation oculaire :	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
STOT – exposition unique :	Non classé
STOT – exposition répétée :	Non classé
Danger par aspiration :	Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 12 : Information écologique

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélange

Ecologie – général : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni pour causer des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible

12.6. Propriété perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances $\geq 0,1$ % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun



PEINTURES PAR NUMEROS - ENJOY ART

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par
les Règlements (UE) 2015/830 et 2020/878

Date de révision : 23/02/2024

Version 1

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Les caractéristiques du produit ne répondent pas aux critères officiels des marchandises dangereuses aux fins du transport : ADR pour la route, RID pour le rail, IMDG pour la mer, ICAO / IATA pour le transport aérien et AND pour les voies navigables (ADR 2017, IMDG 2016 et IATA / OACI 2017).

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les réglementations suivantes ont été prises en compte : Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Abréviations et acronymes ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route



PEINTURES PAR NUMEROS - ENJOY ART

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par
les Règlements (UE) 2015/830 et 2020/878

Date de révision : 23/02/2024

Version 1

IATA : Association internationale du transport aérien
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
FDS : Fiche de données de sécurité
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique
REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH N°1907/2006
RID : Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
SVHC : Substance of Very High Concern.
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition

Conseils de formation

Suivre les conseils d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement.